



LABASTIDE DE LEVIS – 81150
Conseil Municipal du vendredi 05 juin 2026

Le vendredi 05 juin 2026, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de VERGNES François.

Le quorum est atteint.

Présents : VERGNES François, CHAMAYOU Ingrid, BOUR Rémi, BERTRAND Sabine, PAGES Francis, FAGET Corinne, TOBIA VOGT Aude, BÉZIO Julien, PUJOL Benjamin, MENARD Marjorie, FABAS Julien, RIGAL CAHUZAC Ludivine, BAYSSE Serge, GENTILS Thierry

Représentés : AUBOIN Jennifer représentée par GENTILS Thierry

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : CHAMAYOU Ingrid

Date de la convocation: 16/05/2026

Délibération n°DEL_2026_028

Objet : Commission d'Appel d'Offre : désignation des membres

Le conseil municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants du conseil municipal ;

En application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Membres titulaires

- Rémi BOUR
- Ingrid CHAMAYOU
- Thierry GENTILS

Membres suppléants

- Francis PAGES
- Ludivine RIGAL CAHUZAC

• Serge BAYSSE

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le

ID : 081-218101129-20260605-DEL_2026_028-DE

SLO

Délibération DEL_2026_028					
Élus présents	14		Élus représentés	1	
Pour	15	Abstention	0	Contre	0

Ont signé le maire et la secrétaire de séance.

Délibération rendue exécutoire après transmission en Préfecture,

Et publication sur le site internet de la commune.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance, CHAMAYOU Ingrid



Le Maire, François VERGNES

